

ASSEMBLÉE NATIONALE

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

AMENDEMENT

N° 953

présenté par

M. Leseul, rapporteur, Mme Battistel, Mme Biémouret et M. Aviragnet

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.